Compte rendu Conseil Municipal du 20 mars 2026

NOM	Prénoms		Présents	Etaient représentés par	Etaient absents
ARESTIER	Nathalie	NA	X		
AUBERT	Marc	MA	X		
BOUZOU	Sabine	SB	X		
CID	Benoit	BC	X		
DARNIS	Marc	MD	X		
DELRIEU	Clément	CLD	X		
DELRIEU	Christian	CD	X		
FOUSSIGNIERE	Betty	BF	X		
GONCALVES	Jean	JG	X		
KYSEL	Andrée	AK	X		
LABORIE	Sandrine	SL	X		
POULET	Grégory	GP		VIGUERARD Aurélie	X
TEULIERE	Evelyne	ET	X		
VALETTE	Laurent	LV	X		
VIGUERARD	Aurélie	AV	X		
(15)					
BETAILLON	Virginie	VB			

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de M. Christian DELRIEU, maire-sortant et Doyen de l'assemblée, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents et absents installés dans leurs fonctions. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a déclaré que le quorum était atteint.
CD demande à l'assemblée si une personne souhaite être secrétaire de séance.
AV accepte de tenir le poste de secrétaire pour la rédaction du PV de séance.
CD présente le PV du conseil municipal précédent, il est arrêté suivi de l'émargement.
Ajout à l'ordre du jour : Ø

CD présente l'ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du CR du 09 03 2026**
2. **Election du maire,**
3. **Fixation du nombre des adjoints,**
4. **Election des adjoints**
5. **Lecture de la Charte de l'Elu Local**
6. **Indemnités au Maire et aux adjoints**
7. **Délégations de pouvoir et de signature au Maire, aux Adjoints et à la Secrétaire générale**
8. **Questions diverses.**

1- Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du CR du 09 03 2026

15 voix POUR (à l'unanimité)

Le Conseil procède à la nomination du secrétaire de séance. Madame VIGUERARD Aurélie est désignée à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance précédente du 09 mars 2026 (dont le contenu a été transmis aux conseillers municipaux) est présenté par CD et adopté sans observation.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient, lors de chaque séance du conseil municipal, de désigner un secrétaire de séance chargé d'assurer la rédaction du procès-verbal. Par ailleurs, le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

2- Election du maire **15 voix POUR (à l'unanimité)**

Le président de l'assemblée invite le CM a procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. M. Christian DELRIEU se porte seul candidat. Après organisation du vote, M Marc AUBERT et Mme Andrée KYSEL, désignés assesseurs, ont procédé au dépouillement et ont donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **15**

À l'issue du scrutin, **DELRIEU Christian** est proclamé Maire de la commune et immédiatement installé dans ses fonctions.
Le nouveau Maire prend la présidence de la séance et remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

3- Fixation du nombre des adjoints **15 voix POUR (à l'unanimité)**

Le Conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

4- Election des adjoints **15 voix POUR (à l'unanimité)**

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les membres du conseil municipal.
Après dépôt d'une liste unique conduite par Mme Aurélie VIGUERARD et déroulement du vote, les assesseurs ont proclamés les résultats :

- Nombre de votants : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **15**

Sont élus adjoints au Maire, selon l'ordre de la liste conduite par Mme Aurélie VIGUERARD :

- **1er adjoint : VIGUERARD Aurélie.**
- **2e adjoint : CID Benoît.**
- **3e adjoint : ARESTIER Nathalie.**
- **4e adjoint : DELRIEU Clément.**

Les adjoints ainsi élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

5- Lecture de la Charte de l'Elu Local

Conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT, la Charte de l'Élu Local est lue en séance par le Maire.
Cette charte rappelle les principes fondamentaux qui encadrent l'exercice du mandat local, notamment :

- l'engagement au service de l'intérêt général,
- le respect des lois et règlements,

- l'intégrité, la probité et la transparence,
- la prévention des conflits d'intérêts.

Un exemplaire de cette charte est remis à chaque membre du Conseil municipal.

6- Indemnités au Maire et aux adjoints **15 voix POUR (à l'unanimité)**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints, conformément aux dispositions du CGCT et en fonction de la strate démographique de la commune.

Après présentation des taux maximaux autorisés, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer au Maire une indemnité au taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT de : 55.70 %
- d'attribuer aux adjoints une indemnité fixée à :

  1er adjoint : 20 % du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT
  2e adjoint : 13 % du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT
  3e adjoint : 5 % du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT
  4e adjoint : 4 % du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP
  Conseiller(ère) délégué(e) : **3 %** du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT

Ces indemnités sont attribuées dans le respect de l'enveloppe globale autorisée.

7- Délégations de pouvoir et de signature au Maire, aux Adjoints et à la Secrétaire générale **15 voix POUR (à l'unanimité)**

Afin d'assurer la bonne administration de la commune et de faciliter la gestion des affaires courantes, le Maire présente les délégations de fonctions et de signature qu'il envisage d'accorder aux adjoints, au/à la conseiller(ère) délégué(e) et à la secrétaire générale. Il est précisé que ces délégations feront l'objet d'arrêtés du Maire.

8- Questions diverses.

Monsieur le Maire revient succinctement sur les dossiers en cours.

Les conseils municipaux auront lieu le jeudi à 18h30 (hors exception). Les premières dates seront communiquées prochainement en fonction du calendrier officiel d'installation des instances.

L'ordre du jour est épuisé.

Clôture la séance du conseil municipal à 19h15.

Suivent les signatures

Aurélie VIGUERARD
Secrétaire de séance

Christian DELRIEU
Maire

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 20_03_2026

Numéro	Objet
20_03 _2026 _01	NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
20_03 _2026 _02	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
20_03 _2026 _03	DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS
20_03 _2026 _04	INDEMNITES AUX ELUS
PV INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL FEUILLE DE PROCLAMATION ET TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL	